

« Ghetto » et « mixité sociale » selon les dépêches AFP
Urbanisme, n° 375, décembre 2010

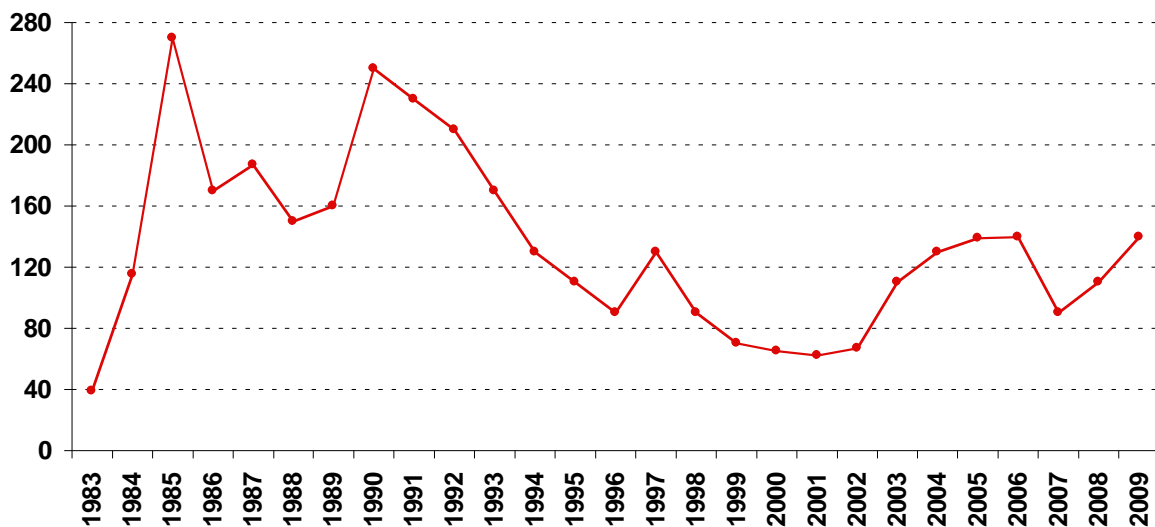
Julien Damon

Professeur associé à Sciences Po (Master d'Urbanisme)

www.julien-damon.com

Les expressions « ghetto » et « mixité sociale » campent en bonne position du palmarès des termes maintenant les plus employés et les plus discutés lorsque l'on aborde les politiques urbaines. Un court détour par les dépêches AFP permet un peu de clarté et de rappel dans le langage et les débats français. On verra, notamment, que l'usage du « ghetto » s'est, en réalité, progressivement effacé, tandis que celui de « mixité sociale » (dans une certaine mesure, en réponse au premier) s'est, lui, récemment étendu.

Occurrences du terme « Ghetto » dans les dépêches AFP



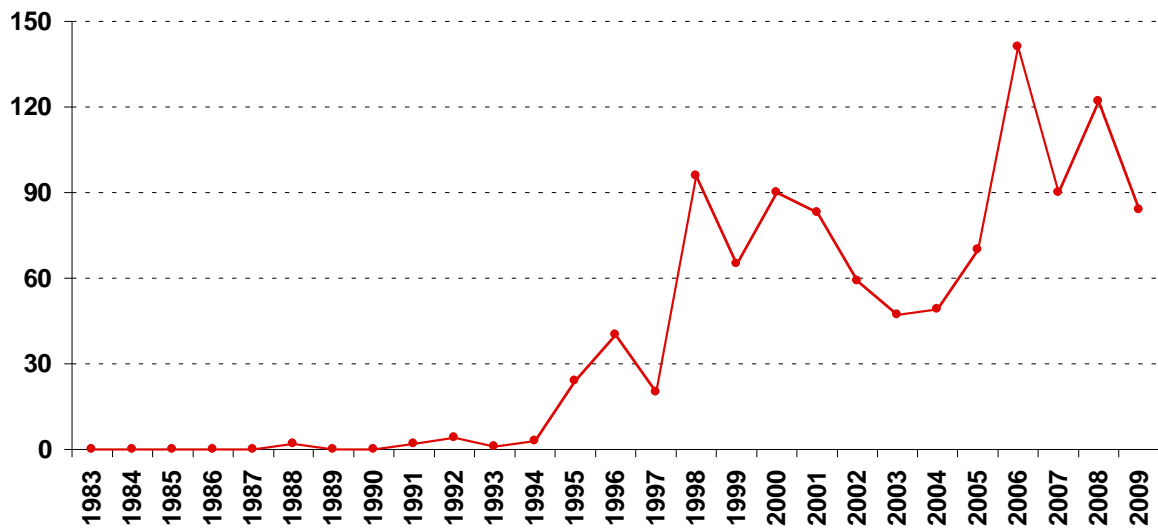
Le mot « ghetto » fait discussion académique. Est-il judicieux de l'employer pour désigner les quartiers français en difficulté ? Quelques experts ont su s'écharper à ce sujet. Au sens propre, le ghetto désigne historiquement les espaces de regroupement obligé des Juifs d'Europe. Au sens figuré, il a progressivement été utilisé pour désigner les espaces de concentration des minorités ethniques.

Dans les années 1980, le terme de ghetto est massivement utilisé. C'est certes déjà pour caractériser des cités dégradées aux Minguettes ou à la Courneuve. C'est surtout pour relayer l'extrême violence des relations raciales en Afrique du Sud. On y a également souvent recours pour quelques territoires des Dom. Le ghetto, servant pour rapporter des commémorations, des fictions ou des exactions, est alors un terme des débats sur le racisme plus que d'urbanisme.

Le ghetto ne connaît un emploi généralisé, dans les sujets de société, qu'au cours des années 1990, après de nouveaux épisodes de violence urbaine, et avec le développement d'une action publique étatique pour tenter, entre autres, d'y remédier. Son usage métaphorique s'est ensuite étendu (avec des ghettos « culturels », « sexuels » ou encore « moraux »). Il reste cependant que son apparition est nettement rythmée par les violences urbaines (1990 et 2005).

notamment) et par les multiples annonces des échecs et relances de la politique de la ville (en 1997 par exemple).

Occurrences de l'expression « mixité sociale » dans les dépêches AFP



« Mixité sociale » est une expression datant du tournant du millénaire. D'abord apparue à l'occasion de constats et de propositions autour du droit des femmes, elle s'est ensuite fermement implantée dans le cadre de la construction et de l'évaluation des politiques scolaires et des politiques de logement.

Tour à tour, ou tout à la fois, moyen et objectif de l'action publique, la mixité sociale est, selon les points de vue, une dimension ou bien un synonyme d'autres notions, neuves, comme diversité, ou plus anciennes, comme cohésion sociale.

Entendue comme constat ou comme horizon, elle est toujours rattachée à un optimum à atteindre (ou bien à un équilibre à ne pas déstabiliser voire à rétablir) dans les domaines de la composition d'une classe, de la configuration d'un quartier ou du peuplement d'un parc de logement.

Érigée par certains au rang de principe républicain, la mixité sociale figure dans le droit de l'urbanisme et nourrit nombre de polémiques politiques et techniques. Notion utile à la dispute universitaire, elle apparaît surtout à l'occasion de débats sur des dispositions publiques mises en œuvre afin de compenser des handicaps, de lutter contre la pauvreté et de corriger des discriminations (loi contre les exclusions en 1998, loi pour l'égalité des chances en 2006). En particulier lorsqu'il s'agit des banlieues défavorisées.